

Décision

Générale

colonial

Décision n° 381 accordant une permission de quinze jours à M. Rabier

n° 381

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 4 du 30/04/1948

Date de publication
14 avril 1948

Date du numéro
30 avril 1948

VISAS

Le Gouverneur de la rés française des Somalis ei dépendances, Vu ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 Juin 1884

Vule contrat en date du 20 mars 1947 engageant M. Rabier (Marcel) en qualité de surveillant de travaux, notamment en son article 5

Vula demande en date du 6 avril 1948 de l'intéressé

Vul'avis favorable du chef au service des travaux publics,

TEXTE INTÉGRAL

Art.1er

— Une permission d absence de quinze jours, pour en jouir à Djibouti, est accordée à M, Rabier (Marcel), surveillant de travaux contractuel en service aux travaux publics, Art .2. — La présente décision, qu aura effet pour comp er du 1er mai 1948, sera publiée et communiquée partout où besoin sera.

Le Gouverneur, P.-H. SIRIEX.